

## **Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017, 186 p.**

**Sébastien Ledoux**



Auteures de nombreux travaux sur la mémoire et la justice transitionnelle, Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc nous offrent avec ce livre un essai court mais dense et particulièrement stimulant. Celui-ci questionne la fonction sociale des politiques de mémoire, définies ici au sens large comme les « actions qui, pour agir sur la société et ses membres, et les transformer, mobilisent le rappel au passé » (p. 15). Comme sociologue de la mémoire et politiste spécialiste de la justice transitionnelle, les auteures mettent en doute la croyance partagée dans les effets bénéfiques attribués à ces politiques qui rendraient les citoyens plus tolérants et renforceraient la cohésion sociale. Elles souhaitent ainsi battre en brèche l'idée communément admise

selon laquelle les leçons du passé permettraient d'éviter sa répétition. Le livre s'inscrit dans les réflexions menées depuis les années 1990 par des chercheurs, philosophes, écrivains comme Henry Roussou<sup>1</sup>, Tzvetan Todorov<sup>2</sup>, François Hartog<sup>3</sup>, Paul Ricœur<sup>4</sup>, Imre Kertesz<sup>5</sup> ou plus récemment Catherine Coquio<sup>6</sup>, qui ont pointé les risques, impasses et effets possiblement pervers des actions effectuées avec les meilleures intentions du monde au nom d'un devoir de mémoire individuel et collectif.

En partant de questions propres à leurs disciplines et à leurs champs d'études, la contribution des deux chercheuses sur cette question se révèle utile. Plaidant pour une analyse sociologique de l'objet, elles rappellent de façon pertinente que les politiques de mémoire sont destinées à des publics « qui restent des individus sociaux ordinaires » (p. 12). Ces actions publiques à prétention éducative dont la fonction est d'établir un passé commun interviennent dans un monde social qui les retraduit de

---

<sup>1</sup> Dès 1994 avec Éric Conan dans *Vichy, un passé qui ne passe pas* paru chez Gallimard ; voir également son dernier ouvrage *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*, Paris, Belin, 2016.

<sup>2</sup> *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995.

<sup>3</sup> Cette question traverse nombre de ses travaux, citons *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps* paru au Seuil en 2003.

<sup>4</sup> Voir son texte « Vulnérabilité de la mémoire », dans Jacques Le Goff (dir.), *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard, 1998, p. 17-31, avant *La Mémoire, l'histoire, l'oubli* qui paraît en 2000.

<sup>5</sup> *L'Holocauste comme culture*, recueil de textes et discours d'Imre Kertesz entre 1992 et 2003 publié par Actes Sud en 2009.

<sup>6</sup> *Le Mal de vérité ou l'utopie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2015.

différentes manières en fonction des situations dans lesquelles évoluent les individus, en relation constante avec d'autres individus, groupes ou institutions. Dans le prolongement des travaux de la sociologue Marie-Claire Lavabre, les auteures nous invitent ainsi à dépasser les « critiques de principe sur leur fondement moral ou sur leur politisation » (p. 63) pour prêter attention à ce qui se joue lors des transmissions de ces politiques. La focale est ainsi mise sur les mécanismes complexes de leurs réceptions, appropriations et retraductions à l'échelle des individus évoluant dans des sociétés différenciées. Doublant cette approche d'une perspective comparatiste à l'échelle internationale (les commissions de vérité et réconciliation créées en Afrique du Sud et en Amérique latine ; les mémoriaux en Europe ou au Cambodge par exemple), les deux auteures restituent ainsi le très large spectre que recouvrent les croyances et actions mémorielles aujourd'hui. Du local à l'international, les politiques de mémoire ont en effet engagé de multiples acteurs et dispositifs provenant de milieux très divers bien au-delà du politique (scientifiques, militants, ONG, cinéma, tourisme, littérature, culture), et ce dans de nombreuses régions du monde. « Transmis sur un mode individuel et émotionnel » (p. 46), ce passé violent, qui place la victime au centre de l'histoire, s'est inscrit dans l'espace et le temps par la création de nombreux musées-mémoriaux et de journées de commémorations, de procès pour mémoire et commissions de vérité fortement médiatisés. L'efficacité attribuée à ces politiques (tolérance, lutte contre le racisme, l'antisémitisme, cohésion sociale, réconciliation entre victimes et bourreaux) fonde leur légitimité.

Confirmant et prolongeant les résultats de différentes études, Sandrine Lefranc et Sarah Gensburger remettent en cause une telle perspective en considérant que « le développement des politiques de mémoire ne va pas de pair avec l'avènement d'une société apaisée et davantage tolérante » (p. 51). Même si elles reconnaissent elles-mêmes la difficulté d'évaluer scientifiquement ces politiques de mémoire, les deux chercheuses souhaitent comprendre *ce qui se passe* pour des individus qui assistent à une commémoration ou à un cours d'histoire, visitent un mémorial, assistent à un procès pour mémoire ou à des commissions de vérité. Certaines études de cas évoquées restent trop limitées pour pouvoir fonder une conclusion générale, notamment concernant la transmission scolaire s'appuyant sur des études empiriques pour le moment trop peu nombreuses pour une montée en généralité. On suivra cependant les auteures dans l'idée que les politiques de mémoire n'ont pas d'effets en elles-mêmes. Ces actions sont brouillées ou filtrées par des contextes sociaux au moment où elles sont transmises. D'une part, les individus reçoivent ces actions dans des positions sociales (fille/fils, parents, camarades, collègue, membres de collectivités, etc.) et dans des identités (genre, profession, domicile, appartenance raciale) qui vont reconfigurer les leçons du passé en autre chose. D'autre part, la croyance en l'éducabilité des individus par ces politiques de mémoire vient buter sur un effet de réel : en situation de violence, les personnes agissent dans l'immédiat en fonction des autres, et notamment en fonction des individus et groupes de référence à qui ils accordent du crédit. Pour les auteures, si les effets des politiques de mémoire existent, ils sont finalement *indirects* (p. 111). Pour faire sens, les rappels du passé doivent être réactivés par tout un écheveau de relations sociales. Quel pouvoir peut-on alors accorder à ces politiques de mémoire qui se sont généralisées dans tant de régions du monde si elles n'ont pas l'effet escompté ?

Le point de vue des auteures, développé par un détour heureux par Paul Veyne, relève *in fine* de l'anthropologie politique. En complétant la proposition du « croire, c'est

faire<sup>7</sup> » par un « faire, c'est croire » si l'on peut dire, Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc mettent le doigt sur la capacité des politiques de mémoire à faire converger des comportements et des croyances à travers des dispositifs et des pratiques sociales normatives dont les effets qui les motivent demeurent pourtant très aléatoires. Elles nous rappellent très justement que la politique d'une manière plus générale est affaire de « fictions efficaces » davantage que d'« efficacité réelle » (p. 130). Dans le sens des deux chercheuses, on considérera que ces politiques de mémoire sur les passés criminels qui instaurent la victime en figure sociale centrale agissent d'abord comme des *fictions réparatrices* mobilisant un grand nombre d'acteurs et de publics à travers le monde.

À la lecture du livre, une clarification sur le passé que recouvrent les politiques de mémoire ici étudiées nous apparaît cependant nécessaire. Les auteures évoquent tout au long de leur démonstration « les politiques de mémoire » en termes génériques comme des rappels du passé alors qu'il s'agit en fait exclusivement des politiques relatives à des passés violents criminels. N'est-ce pas prendre une partie pour le tout ? Les actions de rappel des passés violents criminels ne constituent pas les politiques de mémoire dans leur ensemble. Ce problème de métonymie est propre à de nombreux travaux sur la mémoire appréhendée exclusivement à l'aune de ces passés<sup>8</sup>. Cependant, si les violences criminelles ont pris une place prépondérante depuis une quarantaine d'années dans certaines régions du monde – ce qui en fait une évolution majeure dans l'histoire de ces politiques –, il subsiste néanmoins des politiques de mémoire rappelant d'autres événements du passé et transmises par d'autres configurations narratives. Cette précision n'est pas simplement formelle ; elle a des implications quant au consensus postulé dans le livre. Sur le plan historique, ces nouvelles actions viennent en contrepoint des célébrations traditionnelles de héros et d'événements positifs fondés sur le paradigme de la victoire (politique ou militaire). Cette trame narrative a nourri des politiques de mémoire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle conférant aux États-nations leur légitimité politique, et destinées à créer chez les individus un sentiment d'appartenance à la communauté nationale *imaginée* comme une communauté de destin<sup>9</sup>. Pour autant, ces politiques antérieures n'ont pas disparu de la scène à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Leur survivance entraîne justement des conflictualités avec les actions relatives aux passés violents qui rendent hommage sous de multiples formes aux victimes. Les acteurs mobilisés et les espaces concernés par ces réactions indiquent un défaut de consensus qui dépasse le cadre des politisations du passé et témoigne, au niveau individuel, de mécanismes de distinction et d'affiliation à des groupes de référence (sociaux, raciaux, nationaux). Ainsi, les prises de position contre la « repentance » depuis les années 2000 en France<sup>10</sup>, les réactions en Europe de l'Est sur la mémoire de l'Holocauste vécue

---

<sup>7</sup> John Scheid, *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Aubier, 2005.

<sup>8</sup> On pourrait faire une archéologie de ce processus qui tend à renvoyer la *mémoire* aux seuls passés violents et que des formules comme *devoir de mémoire* ou *travail de mémoire* ont accompagné dans les années 1990. Pour le cas français lors de cette période, citons Tzvetan Todorov, *Les Abus de la mémoire*, op. cit. ; « Le poids de la mémoire », dossier *Esprit*, n° 7, juillet 1993 ; *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, Autrement, 1999.

<sup>9</sup> Voir Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2006

<sup>10</sup> Voir par exemple l'article de Paola Paissa étudiant la réaction d'internautes sur la position du président François Hollande sur le massacre du 17 octobre 1961 en 2012 : « Exemple historique et argumentation : autour de la reconnaissance du massacre du 17 octobre 1961 », *Argumentation et Analyse du Discours*, 16 | 2016.

comme une injonction de l'Union européenne<sup>11</sup>, le projet du Parc Musée des forces militaires en réaction à la création du Musée national de la mémoire en Colombie<sup>12</sup>, ou la loi votée en Pologne en janvier 2018 mobilisant dans la rue ses opposants et partisans, marquent, parmi d'autres exemples, des réactions à ces politiques de mémoire instaurées depuis les années 1990 comme un nouvel horizon d'attente des régimes démocratiques. Leur dimension consensuelle apparaît, depuis quelques années, beaucoup moins manifeste que lors de la période précédente. Ces nouvelles conflictualités confirment d'ailleurs les conclusions des deux auteurs sur les passés criminels quant au pouvoir accordé aux politiques de mémoire mais cette fois comprises dans leur ensemble. Hormis cette réserve, cet essai accessible et vigoureux éclaire de manière documentée et souvent pertinente des enjeux scientifiques et civiques omniprésents de notre contemporanéité.

---

<sup>11</sup> Voir par exemple Emmanuel Droit, « Le Goulag contre la Shoah. Mémoires officielles et cultures mémorielles dans l'Europe élargie », *Vingtème Siècle. Revue d'histoire* 2007/2 (no 94), p. 101-120.

<sup>12</sup> Ana Guglielmucci, « Musées et mémoriaux comme mécanismes de réparation symbolique. Débats sur l'institutionnalisation de la mémoire en Colombie », *Problèmes d'Amérique latine*, 2017/1, n° 104, p. 13-29.